



A l'attention de Madame Frédérique Vidal
Ministre de l'enseignement supérieur de la
recherche et de l'innovation
21 rue Descartes
75005 Paris

Objet : Lettre ouverte à propos de l'examen par le CTU du projet de loi de programmation pluriannuelle pour la recherche (LPPR)

Paris, le 29 juin 2020

Madame La Ministre,

Votre calendrier accéléré, visant à recueillir l'avis des organisations syndicales élues au CNESER, CTMESR et au CTU dans le but d'une présentation rapide le 8 juillet 2020 au conseil des ministres, ne peut être compris que comme une tentative irresponsable de prendre de vitesse une communauté universitaire et scientifique majoritairement hostile à votre projet LPPR, communauté qui sort épuisée du confinement et qui subit l'injonction de maintenant préparer la rentrée prochaine dans un contexte urgent de probable retour à la crise sanitaire.

Ce calendrier révèle votre refus de la concertation sociale, alors que c'est la mission même de ces instances. La séance du CNESER du 18 juin a été entachée de nombreuses irrégularités, le CTMESR du 19 juin n'a pas été en mesure de se tenir suite au boycott de nos organisations et, en conséquence, la séance du CTU initialement prévue le 22 a dû être reportée. Ceci poursuit une longue série d'échanges avec les instances de consultation, qui n'ont abouti, de votre part, à quasiment aucune prise en considération de ces instances, voire à un refus de toute possibilité sérieuse d'échange, de concertation et de recherche de consensus.

Madame la Ministre, nos organisations syndicales ne cautionneront pas le passage en force de la LPPR en répondant à votre invitation qui ne laisse, ni le temps à l'étude, ni le temps à la reprise d'une mobilisation que, contrairement à vous, nous n'avons pas occulté.

Aussi nous vous demandons :

- 1) de prendre acte de notre refus de siéger au CTU le 29 juin,
- 2) de reporter cette consultation du CTU, après avoir procédé à une révision profonde du projet actuel. En effet, vous ne pouvez ignorer les propositions faites par nos organisations syndicales représentatives mais également par la très grande majorité de la communauté universitaire, appelant à une autre loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Nous attendons également de vous que soient dégagés prioritairement, dès septembre, les moyens budgétaires et humains (postes d'ATER par exemple) permettant d'assurer une rentrée universitaire convenable. Nous vous rappelons que nous affrontons une crise sanitaire sans précédent qui a affecté et continue d'affecter tous les métiers qui permettent à l'université d'accomplir ses tâches, qu'ils soient administratifs, techniques, pédagogiques ou scientifiques, et cela, alors que la rentrée doit se tenir dans à peine plus de deux mois,



3) de présider vous-même la prochaine réunion du CTU consacrée à la refonte concertée du texte de cette LPPR et aux améliorations budgétaires dont ont besoin la recherche et l'enseignement supérieur,

4) de respecter la fonction du CTU qui, est notamment de veiller à la préservation du principe constitutionnel de l'indépendance des enseignants-chercheurs (dans ses missions d'enseignement, de formation à la recherche et d'exercice de la recherche) garanti par un statut et la nécessité donc d'exercer sa fonction en toute indépendance.

En espérant très vivement être entendus, nous vous prions, Madame la Ministre, de croire en notre attachement déterminé au service public universitaire.

Cendrine Berger
Secrétaire générale de la CGT Ferc-Sup

Anne Roger et Christophe Voilliot
Co-Secrétaire général du SNESUP-FSU

Cécile Quantin
Mandatée CTU, SUD Education